



Membres de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires :

Les Amis de la Terre - Anticor - Attac France - CADTM France – CCFD-Terre Solidaire - CFDT - CGT – Collectif Roosevelt - CRID - Droit pour la justice – Observatoire citoyen pour la transparence Financière Internationale - Oxfam France – Justice et Paix – Peuples Solidaires-ActionAid France- Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Syndicat de la magistrature – Solidaires Finances Publiques

www.stopparadisfiscaux.fr

En partenariat avec ONE France

Reporting pays par pays public pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales

Les 14 raisons pour lesquelles la France doit soutenir cette proposition

MAI 2016

Contexte

Une grande partie des multinationales parvient aujourd'hui à éviter de payer l'ensemble de ses impôts en transférant ses bénéfices dans des territoires où ils ne sont pas ou peu imposés.

Si elles peuvent le faire, c'est entre autres du fait de leurs moyens considérables, de la grande mobilité de leurs capitaux et surtout de l'absence de transparence sur les activités de leurs différentes entités. Ces pratiques privent chaque année les pays riches comme les pays en développement de centaines de milliards d'euros de recettes fiscales : l'Etat français perd pour sa part entre 40 et 60 milliards par an¹, l'équivalent du budget de l'éducation nationale².

Le reporting pays par pays est une recommandation historique des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales. Il s'agit d'obliger les entreprises à rendre publiques des informations comptables

¹ BRUNEAU I. et RAFFINEUR M. (2014), *Rapport d'information sur l'Union européenne et la lutte contre l'optimisation fiscale*, déposé par la Commission des affaires européennes, 6 octobre 2015, disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i3101.asp>

² Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, (2014), *Présentation du projet de loi de finances 2015*, [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/cid82613/projet-de-loi-de-finances-2015.html>>

précises concernant leurs activités (notamment le chiffre d'affaires, le profit, le nombre d'employés et les impôts payés) dans chaque territoire où elles sont implantées de manière à mesurer si les impôts versés correspondent à la réalité de l'activité économique de l'entreprise.

Les régions françaises ont été les premières à se mobiliser pour exiger cette transparence de leurs partenaires financiers. En 2011³, dix d'entre elles avaient voté des délibérations exigeant des banques avec lesquelles elles travaillaient de publier des informations pays par pays, suivi par une vingtaine de villes. **A partir de 2013, la France s'est positionnée au niveau européen comme leader sur le sujet** : elle a non seulement été le premier pays européen à introduire cette obligation pour les établissements financiers dans sa loi bancaire de juillet 2013⁴ mais a également, en parallèle, joué un grand rôle dans l'introduction d'une obligation similaire pour les banques européennes, introduite dans la directive CRD IV en juin 2013⁵.

Le reporting pays par pays tout secteur mais non public, tel que recommandé par l'OCDE et par le G20 et adopté en France dans le cadre de la loi de finances 2016 n'est pas suffisant.

En effet, selon ce modèle, les informations demeurent confidentielles et ne sont échangées qu'entre administrations fiscales. Cette confidentialité nuit au principe même du reporting en tant qu'instrument censé dissuader les entreprises multinationales de recourir à des montages complexes pour échapper à l'impôt et devant permettre à toutes les parties prenantes (y compris aux investisseurs et aux salariés) d'avoir accès aux informations. Par ailleurs, cette obligation ne devrait s'appliquer qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros, ce qui ne représente que 10 à 15% des entreprises multinationales de l'aveu même de l'OCDE⁶.

La proposition de reporting pays par pays tout secteur présentée par la Commission européenne le 12 avril 2016 est également incomplète⁷ : elle prévoit d'exiger des entreprises multinationales qui ont des activités en Europe un reporting public dont le périmètre se borne aux pays de l'Union européenne où elles sont implantées et aux paradis fiscaux d'une liste européenne qui reste encore à définir. Ce reporting "à trous" ne permettra pas de relever le défi de la transparence : pire, il s'agit d'un encouragement à délocaliser des bénéficiaires dans des pays, hors Union européenne, pour lesquels aucune information ne sera demandée.

³ Les collectivités engagées dans la campagne Stop Paradis Fiscaux, octobre 2013, disponible sur <http://www.stopparadisfiscaux.fr/agir-et-avancees/resultats-obtenus/article/les-collectivites-engagees-dans-laListe-des-regions-et-collectivites-en>

⁴ Loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, art 7. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000027754539

⁵ Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil, du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant la directive 2002/87/CE et abrogeant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE, art 89. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0036&from=FR>

⁶ OCDE, Action 13, Guidance on the implementation of transfer pricing documents, p6, disponible sur : <http://www.oecd.org/ctp/beps-action-13-guidance-implementation-tp-documentation-cbc-reporting.pdf>

⁷ Commission européenne, Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les bénéficiaires, 12 avril 2016, disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0198&from=EN>

Recommandations

Alors que les Panama Papers ont remis sur le devant de la scène l'urgence d'une véritable transparence et que les Français sont en attente d'une réponse forte à ces scandales à répétition, **la France a l'opportunité d'agir durablement contre l'évasion fiscale et d'envoyer un signal extrêmement fort à la communauté internationale en :**

- **Se prononçant en faveur d'un reporting public au niveau européen** incluant a minima les informations suivantes :
 - La liste de l'intégralité des filiales et des activités de ces dernières
 - **Dans chaque pays** où l'entreprise est présente les informations suivantes :
 - Chiffre d'affaires
 - Bénéfices
 - Impôts payés
 - Nombre d'employés
 - Subventions reçues
 - Valeur des actifs
 - Montant des ventes et achats
- **Introduisant une mesure similaire dans le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit loi Sapin 2.**

Les 14 raisons pour lesquelles la France doit soutenir la transparence pays par pays des entreprises

1. Scandale des Panama Papers, procès Luxleaks... il y a urgence à agir

Plus que jamais, l'opacité qui entoure la fiscalité des grandes multinationales est devenue insupportable au grand public. Le scandale des Panama Papers a rappelé que sans transparence, la lutte contre la fraude fiscale est impossible. Même conclusion en ce qui concerne la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises, remis sur le devant de la scène par le procès Luxleaks, qui s'est ouvert au Luxembourg le 26 avril dernier. Les citoyens français sont en attente d'une réponse forte et nombreux sont ceux à ne pas avoir compris le visage qu'a montré le gouvernement français en décembre 2015 en refusant catégoriquement l'adoption de cette mesure de transparence, malgré le vote favorable, à deux reprises, de l'Assemblée nationale. A l'occasion de la loi sur la transparence, il s'agit de revenir sur cet épisode et de montrer que la France peut, et doit, agir concrètement pour lutter contre l'évasion fiscale.

2. La France s'est déjà fortement engagée en faveur du reporting pays par pays public et doit continuer à montrer l'exemple en Europe

Au moment de la loi bancaire en 2013, la France a été le premier pays à introduire la demande d'un reporting pays par pays public pour les établissements financiers. Elle a fortement influencé l'Union européenne dans ce sens pour que cette exigence soit étendue aux banques européennes dans la directive CRD IV, adoptée en juin 2013. D'autre part, en avril 2013, le Président François Hollande a fait un discours fort en faveur d'une transparence accrue pour les banques mais aussi pour toutes les grandes entreprises multinationales « *Les banques françaises devront rendre publique, chaque année, la liste de toutes leurs filiales, partout dans le monde, et pays par pays. Elles devront indiquer la nature de leurs activités. (...) L'ensemble de ces informations seront publiques et à la disposition de tous. Je veux que cette obligation soit également appliquée au niveau de l'Union européenne et, demain, étendue aux grandes entreprises*⁸ ».

Enfin, le 22 avril, Michel Sapin a déclaré au Figaro « *Dans l'absolu «il faut une harmonisation internationale mais il ne faut pas l'attendre (...) il faut casser ce cercle vicieux» voulant que «depuis 20 ou 30 ans on dise on fera plus tard parce que le monde entier ne le fait pas* »⁹. En adoptant un reporting pays par pays public et complet, la France peut donc de nouveau montrer le chemin à l'Union européenne.

3. Il s'agit d'une obligation à laquelle sont déjà soumises les banques françaises et européennes

Les banques françaises et européennes sont depuis 2013 soumises à l'obligation de rendre publiques, dans leurs comptes annuels ou sur leur site internet, des informations suivantes :

- A compter de l'exercice 2013, pour une publication en 2014
 - o Le nom des implantations et la nature de l'activité,
 - o Le produit net bancaire (chiffre d'affaires),
 - o Les effectifs en équivalent temps plein.

⁸ Déclaration du Président de la République, 10 avril 2013, www.elysee.fr

⁹ « Les ministres des Finances de l'UE, unis contre l'évasion fiscale », *Le Figaro*, 23 avril 2016 disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/23/20002-20160423ARTFIG00071-le-projet-d-une-liste-noire-commune-des-paradis-fiscaux.php>

- A compter de l'exercice 2014, pour une publication en 2015
 - o Le bénéfice ou perte avant impôt,
 - o Le montant des impôts sur les bénéfices dont les implantations sont redevables,
 - o Les subventions publiques reçues.

Pour le moment rien ne montre que cela ait eu un impact négatif sur leurs activités. Six représentants de grandes banques européennes (Crédit Agricole, groupe ING, Nordea, Santander, UBS et Unicredit), récemment auditionnés par des eurodéputés, ont affirmé leur soutien au reporting public des banques¹⁰. C'est aussi ce qu'ont déclaré HSBC¹¹ et Barclays¹² (la dernière ayant même publié plus d'informations que celles rendues obligatoires par la directive européenne).

L'introduction de ce reporting pays par pays pour les banques et le fait qu'elles s'y soient pliées sans difficulté démontre qu'une telle mesure peut fonctionner en pratique et qu'il ne devrait pas y avoir de problème à la généraliser à l'ensemble des secteurs.

4. Ces informations sont utiles pour démontrer des déconnexions entre activité réelle, bénéfiques et impôts payés.

Le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et le Secours Catholique, en partenariat avec la Plateforme Paradis fiscaux et Judiciaires ont analysé ces informations rendues pour la première fois publiques en 2015 dans un rapport datant de mars 2016¹³. Ce rapport montre des différences notables entre les activités réalisées par les banques françaises dans les paradis fiscaux et dans les autres pays : ainsi alors que les banques françaises réalisent un tiers de leurs bénéfices internationaux dans les paradis fiscaux, ces derniers ne représentent qu'un quart de leur chiffre d'affaires, un cinquième de leurs impôts payés et un sixième de leurs employés. Le reporting a également permis de mettre en évidence des coquilles vides (16 filiales sans aucun employé), des écarts de productivité majeurs entre les salariés des filiales des banques présentes dans les paradis fiscaux et les autres ainsi que des bénéfices bien supérieurs dans les paradis fiscaux, à taux d'activité égal. Par exemple, en Irlande, les activités de la Société Générale dégagent 18 fois plus de bénéfices que dans les autres pays et 76 fois plus qu'en France.

5. Publier ces informations pays par pays aurait un effet dissuasif sur les entreprises qui délocalisent de manière abusive et artificielle leurs bénéfices

Le risque d'image que peut représenter une campagne citoyenne ou une enquête soupçonnant une entreprise d'évasion fiscale est de plus en plus pris au sérieux par les grandes entreprises.

¹⁰ « Six grandes banques européennes expliquent leur rôle en matière d'optimisation fiscale » aux députés », communiqué de presse de la Commission TAXE 2, 21 mars 2016, disponible sur :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=IM-PRESS&reference=20160321IPR20221&language=FR&format=XM>

¹¹ Ibid, 29:57: "We very much support the public CBCR that has come forward with CRD IV" Iain MacKinnon, Tax Director - HSBC

¹² TAXE 2 – réunion du 16/11/2015 <http://www.europarl.europa.eu/news/en/news-room/20151110IPR01911/Special-Committee-on-Tax-Rulings-and-Other-Measures-Similar-in-Nature-or-Effect>, 34:40 : "A matter likely to be pertinent with the Parliament is the issue of tax transparency and the good work undertaken on CBCR. Barclays took the decision to go above and beyond the CRD IV requirements applicable to European banks. Alongside our annual report we publish a highly accessible country snapshot that sets out clear details and explanations of turnover, employee numbers, the profits we generate and the taxes we pay in each country. So I'm proud that Barclays is an industry leader in tax transparency through our country snapshot and proud of our tax principles which guide our behaviour." Mark Hubbard, Managing Director, Tax – Barclays Bank

¹³ CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, Secours Catholique (2016), *En quête de transparence, sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux*, 16 mars 2016, disponible sur : http://www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_Sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf

D'après un sondage récent réalisé par KPMG auprès de directeurs de grands groupes, la fiscalité d'un quart des entreprises sondées a fait l'objet d'un article de presse ou d'un sujet médiatique au cours des 12 derniers mois¹⁴. Pour les plus grosses entreprises (avec un chiffre d'affaire supérieur à 10 milliards de dollars), ce chiffre atteint les 40 %.

D'autres enquêtes viennent prouver quant à elles que de plus en plus de citoyens sont réactifs et sensibilisés à ces pratiques : en 2013, selon le Guardian, 40% des Britanniques se déclaraient prêts à boycotter des entreprises qui parviennent à échapper à l'impôt, même de manière légale¹⁵. En 2015, d'après un autre sondage réalisé auprès de citoyens britanniques, 59% d'entre eux considèrent que les techniques légales pour échapper à l'impôt sont moralement condamnables¹⁶. Alors que les administrations fiscales peuvent être hésitantes à l'idée de poursuivre une entreprise en justice quand elles la soupçonnent de ne pas avoir respecté ses obligations fiscales - une telle action étant longue, compliquée et à l'issue incertaine (la zone grise entre le légal et l'illégal étant difficile à évaluer), rendre public le reporting peut être d'une grande aide. Cela mettrait en évidence les montages fiscaux les plus artificiels des entreprises et les encouragerait de facto à changer de pratiques pour ne pas avoir à apparaître aux yeux du grand public comme un-e champion-ne de l'évasion fiscale. Un encouragement à changer de comportement immédiat et sans coût dont il serait dommage de se passer.

6. Les entreprises multinationales sont majoritairement en faveur de plus de transparence

De nombreuses entreprises multinationales soutiennent le reporting pays par pays : selon un sondage réalisé par le cabinet de conseil PricewaterhouseCoopers en 2014, 59% des PDG de grandes entreprises sont favorables à ce que les entreprises soient obligées de rendre publics leurs revenus, leurs bénéfices et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont présentes¹⁷.

7. Un reporting pays par pays public favoriserait les petites et moyennes entreprises

Selon la Commission européenne, une entreprise multinationale paie en moyenne 30% d'impôt en moins qu'une entreprise active dans un seul pays¹⁸. Seules les multinationales sont en mesure d'utiliser leur myriade de filiales dans différents pays et de faire appel à des conseillers juridiques et fiscaux pour transférer artificiellement leurs bénéfices dans les paradis fiscaux et payer moins d'impôts. Alors qu'elles sont les plus importantes pourvoyeuses de croissance et d'emplois, les PME font face à une concurrence faussée. Dans un contexte de mondialisation, l'évasion fiscale des multinationales contribue à reporter la charge de l'impôt sur les bases fiscales les moins mobiles, à savoir les PME et les particuliers les moins aisés. L'étude d'impact confirme qu'« *une plus juste répartition de la pression fiscale entre les grandes et les petites entreprises pourrait renforcer la capacité des PME à soutenir la croissance et l'emploi, ainsi qu'à intégrer le marché et être compétitives et innovantes* ». Par ailleurs, les PME qui n'ont qu'une filiale en France publient déjà des informations sur leurs activités auprès du Registre du commerce et des sociétés (RCS). Un reporting public pour les multinationales ne viendrait que corriger un déséquilibre qui jouait jusqu'alors en défaveur des PME.

¹⁴ KPMG (2014) Tackling Tax Transparency, disponible sur : <http://www.kpmg-institutes.com/content/dam/kpmg/taxwatch/pdf/2014/kpmg-tax-transparency-survey-report-2014.pdf>

¹⁵ Enquête réalisée par le Guardian et ICM Poll «Four in 10 might join consumer boycott over tax avoidance », Tom Clark, *The Guardian*, 10 juin 2013

¹⁶ ECONOMIA (2015), Majority says unacceptable to avoid tax, 2 mars 2015. Disponible sur : <http://economia.icaew.com/news/march-2015/majority-says-unacceptable-to-avoid-tax>

¹⁷ PriceWaterhouseCoopers, (2014), 17th Annual Global CEO Survey : tax strategy, corporate reputation and a changing international tax system, disponible sur : <http://www.pwc.com/gx/en/tax/publications/assets/ceo-survey-tax-perspectives.pdf>

¹⁸ Commission européenne, étude d'impact, p.32

8. Plus de transparence aurait un impact positif sur la compétitivité des entreprises et sur l'investissement

Non seulement le coût d'un reporting pays par pays public pour les entreprises demeure négligeable (voir argument 10) mais les impacts d'une telle mesure sur la compétitivité d'une entreprise pourraient être positifs. Les résultats de l'étude d'impact de la Commission européenne sur l'opportunité d'un reporting public pour les établissements financiers dans le cadre de la CRD IV vont dans ce sens : le reporting exigé des banques européennes « *ne devrait pas avoir d'incidence économique négative notable, en particulier sur la compétitivité, l'investissement [...] Au contraire, il semble qu'une telle obligation pourrait avoir une incidence positive limitée* »¹⁹. Ainsi, l'application de cette mesure à l'ensemble des multinationales est soutenue par la Commissaire européenne à la concurrence, Margrethe Vestager²⁰. D'autre part, l'étude d'impact de la Commission européenne souligne que l'impact sur la compétitivité des entreprises européennes sera marginal²¹, et met en avant certains effets positifs d'une telle mesure pour les entreprises, comme la réduction du coût du capital et des coûts liés à la complexité de la structure organisationnelle²². Par ailleurs, davantage de transparence fiscale renforcerait la confiance des investisseurs et leur capacité d'investissement : en effet, ces derniers identifient désormais les pratiques fiscales d'une entreprise comme un important facteur de risques, y compris sur les bénéfices de l'entreprise si ceux-ci reposent sur de l'évasion fiscale (voir argument 5). Eurosif, le Forum européen de l'investissement responsable, s'est ainsi positionné en faveur d'un reporting pays par pays public et complet en juillet 2015, notamment en utilisant l'argument suivant « *[les stratégies fiscales agressives] ne sont pas seulement néfastes pour les gouvernements, mais peuvent également mettre à mal la réputation et la "l'image de marque" d'une entreprise [...] Protéger les intérêts des parties prenantes qui peuvent être impactés négativement par ces pratiques (Etats, populations) fait aussi partie des responsabilités des entreprises* ».

9. Les autorités fiscales n'ont pas forcément les moyens de gérer toute cette information

Rendre public le reporting pays par pays des entreprises simplifierait le travail des administrations fiscales : en effet, en leur confiant la charge de compiler les différentes données de différentes multinationales et des autorités fiscales d'autres pays, la proposition de l'OCDE est lourde à mettre en œuvre. De plus, la publicité de ces informations permettra à quiconque de les analyser et de conserver un contrôle démocratique sur des enjeux de justice fiscale qui touche tout un chacun. Cet argument est d'autant plus valable pour les pays en développement, dont les administrations fiscales ne sont souvent pas en capacité de recevoir et d'analyser une masse trop importante d'informations.

10. Le reporting public serait bénéfique pour les pays en développement

Comme le rappelle l'étude d'impact de la Commission européenne du 12 avril 2016²³, les pays en développement, sont proportionnellement plus touchés par l'évasion fiscale des grandes entreprises que les pays développés. Or, le modèle proposé par l'OCDE qui prévoit que les informations soient transmises aux administrations fiscales, via le système proposé par l'OCDE

¹⁹ Commission européenne (2014), rapport au Parlement européen et au Conseil, Évaluation générale des répercussions économiques des obligations d'information pays par pays énoncées à l'article 89 de la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, 30 octobre 2014, disponible sur :

<http://www.ipex.eu/IPEXL-WEB/dossier/document/COM20140676.do>

²⁰ Voir la vidéo: Greater tax transparency... - Europamagazin - ARD ..." 2016. 21 Jan. 2016

<http://www.daserste.de/information/politik-weltgeschehen/europamagazin/videos/greater-tax-transparency-interview-with-margrethe-vestager-100.html>

²¹ Commission européenne, étude d'impact, op.cit., p. 45

²² Commission européenne, étude d'impact, op.cit., p. 33

²³ Commission européenne, étude d'impact, op.cit. p45

pour échanger des informations bancaires de manière automatique, ne permettra pas aux pays en développement d'en profiter : d'une part de nombreux pays en développement, en raison de leur faible capacité à échanger des informations de manière réciproque, sont pour le moment en grande partie exclus de ces accords. D'autre part, certains pays comme la Suisse²⁴ et les Bahamas²⁵ ont déjà dit publiquement qu'ils n'échangeraient des informations qu'avec leurs principaux partenaires politiques et commerciaux parmi lesquels les pays en développement ne sont pas inclus. En revanche, la publicité de ces données pour tous les pays où les entreprises sont implantées permettrait aux pays en développement de disposer d'informations cruciales pour vérifier que les entreprises paient bien leur juste part d'impôt. Une conclusion évidente, que rappelle l'étude d'impact de la Commission européenne: « rendre publiques les informations du reporting pays par pays pourrait renforcer l'engagement de l'Union européenne d'aider les pays en développement à lever plus de revenus fiscaux, un but qui a été souligné lors de la Conférence sur le Financement du Développement de juillet 2015. Les relations avec les pays en développement pourraient s'améliorer si l'Union européenne est perçue comme un partenaire plus crédible²⁶ ».

11. Rendre publiques ces informations représenterait un coût dérisoire pour les entreprises

Les entreprises françaises, comme celles des pays du G20 et de l'OCDE, sont tenues dès 2016 de compiler les informations pays par pays dans le cadre de la mise en œuvre du plan BEPS de l'OCDE, pour les échanger avec d'autres administrations fiscales. Rendre une partie de ces informations publique n'aura donc aucun coût additionnel pour ces dernières, comme le souligne l'étude d'impact de la Commission européenne²⁷.

12. Le reporting pays par pays public permettra une meilleure compréhension des activités des entreprises

Publier des informations clés sur les activités des entreprises pays par pays est déterminant pour une meilleure compréhension par les citoyens du fonctionnement des entreprises. Le débat public autour de l'imposition des entreprises ne risque pas de s'atténuer dans les années qui viennent, que ces informations soient rendues publiques ou non. En rendant publiques ces informations, les entreprises peuvent au contraire éviter les incompréhensions et les fausses accusations. Si une seule partie de l'information est disponible (par exemple la présence d'une filiale dans une juridiction à fiscalité faible) cela peut entraîner des accusations d'évasion fiscale aux conséquences qui peuvent être désastreuses pour l'image de l'entreprise. A l'inverse, si la présence d'une entreprise dans un paradis fiscal est combinée à d'autres informations concernant le chiffre d'affaire réalisé sur ce territoire et le nombre de salariés, alors cette entreprise pourra justifier sa présence et se protéger contre les soupçons d'évasion fiscale.

L'objectif de pédagogie du reporting pays par pays a par ailleurs été souligné le 18 mars 2015 par la Commission européenne au moment où cette dernière a présenté son « Paquet pour la transparence fiscale » : « l'extension de l'obligation de reporting pays par pays public de certaines informations fiscales aux entreprises multinationales tous secteurs confondus pourrait les placer sous le regard du public et résulter en une meilleure compréhension de leur pratique fiscale »²⁸.

²⁴ Swiss Finance Department, (2015), Questions and answers on the automatic exchange of information, p 2-3, disponible sur : news.admin.ch/NSBSsubscriber/message/attachments/37903.pdf

²⁵ Tribune 242, (2014) "Bahamas "got everything needed" on Tax Exchange", 31 octobre 2014, disponible sur : tribune242.com/news/2014/oct/31/bahamas-got-everything-needed-on-tax-exchange

²⁶ Commission européenne, étude d'impact, op.cit. p45

²⁷ Commission européenne, étude d'impact, op.cit. p42-43

²⁸ Commission européenne (2015) « Communication from the Commission to the European parliament and the Council on tax transparency to fight tax evasion and avoidance », 18 mars 2015, disponible sur : http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/company_tax/transparency/com_2015_136_en.pdf

Le risque que ces informations soient mal comprises par les citoyens a été écarté par la Commission le 12 avril 2016 : cette dernière encourage les entreprises à ajouter un « narratif » qui permettra de donner des éléments de contexte et de réduire le risque de mauvaise interprétation des données.

Bien sûr, il ne s'agit pas de dire que ces informations ne sont pas techniques et complexes : en revanche, elles permettront d'avoir un débat informé et une vision réelle de l'activité des entreprises, ce qui serait un pas en avant important.

13. Les informations demandées ne sont pas confidentielles et ne concernent pas le secret des affaires

Les informations demandées sont agrégées à l'échelle de chaque pays et ne révèlent pas la stratégie d'investissement de l'entreprise : ces informations « de base » sont en général connues par les concurrents directs. Ces informations sont en plus déjà communiquées par les PME dans le cadre de leurs comptes annuels au sein du Registre du commerce et des sociétés. Enfin, selon l'étude d'impact de la Commission européenne, les informations demandées dans le reporting ne vont pas « au-delà de ce qui est strictement nécessaire », et elles sont pour la plupart déjà présentes dans les bilans financiers d'une grande partie des multinationales européennes. Ainsi, ce reporting ne porte pas atteinte à la liberté d'entreprendre (*right to conduct a business*) et ne divulguera aucune information personnelle²⁹.

14. Ces informations peuvent être utiles à d'autres personnes que les administrations fiscales

D'autres administrations, notamment réglementaires et judiciaires, tout comme les parlementaires, peuvent être aussi intéressés par ces données pour mieux identifier les entreprises qui présentent un risque d'évasion fiscale élevé. Par ailleurs, les investisseurs (voir argument 7), les clients et les salariés ont également un intérêt direct à avoir accès à ces informations pour pouvoir mieux mesurer les différents risques auxquels le groupe peut être exposé. Pour les organisations et les journalistes mobilisés dans la lutte contre l'évasion fiscale, ces données sont extrêmement importantes : elles peuvent permettre de mieux comprendre la réalité de l'activité économique d'une entreprise et, le cas échéant, de pointer du doigt des contradictions. C'est le sens du rapport réalisé par les organisations de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires les premières données publiées par les banques françaises, en 2014 et en 2015 (voir argument 4). Ces données ont permis de mettre en évidence des différences importantes d'activités ainsi que de taux de productivité entre les paradis fiscaux et les autres pays, venant préciser les questions à adresser aux banques, aux hommes politiques et aux administrations fiscales. La Commission européenne l'a également réaffirmé dans son étude du 12 avril 2016 « [...] *le reporting pays par pays peut aussi aider à ce que s'ouvre un débat démocratique mieux informé sur la fiscalité des entreprises. [...] Un tel débat peut aider à rendre plus justes tous les systèmes fiscaux en mettant en évidence les lacunes et la compétition faussée au niveau des multinationales et des Etats* ».

Contacts :

Lucie Watrinet | **CCFD-Terre Solidaire** | 07 61 70 92 51

Maé Kurkjian | **ONE** | 06 71 35 38 99

Manon Aubry | **Oxfam France** | 06 07 31 33 55

²⁹ Commission européenne, étude d'impact, op.cit. p.42